



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 19 FEVRIER 2026**

2026/11-01  
Nom 7.1

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vergèze, régulièrement convoqué par voie électronique le 13 février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Maire de la Commune.

**18 Présents** : Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Isabelle DEBRIE, Vincent COSTE, Brigitte MIRANDE, Daniel CONRAZIER, Sandrine GUIRARD-PIGNON, Fabien GAVANON, Frédérique MONIER-GILLES, Jeannette GRABSIA, Sylvain GAILLARD, Karine BOUSQUET, Renaud CROUZET, Matthieu MAURIN, Sophie RODRIGUEZ, Benjamin NADAL, Pascal GIRARDEAU, Nathalie FIGUERES, Nadine SAPEDE

**11 Absents** : Jean-Marc PASCUSI, Malika CHENNAF, Marc-Olivier CAZE, Pierre CHOURY, Estelle BESNARD-ASTOR, Amandine GALERA, Loic BERRUS, Christine BURLON, Philippe BARRAL, Nicolas VALETTE, Hugo PUECH

**7 Procurations** : Jean-Marc PASCUSI à Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Marc-Olivier CAZE à Vincent COSTE, Malika CHENNAF à Renaud CROUZET, Amandine GALERA à Sandrine GUIRARD PIGNON, Loic BERRUS à Isabelle DEBRIE, Philippe BARRAL à Pascal GIRARDEAU, Nicolas VALETTE à Nathalie FIGUERES

.....

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire avant adoption du budget primitif de la commune et du budget annexe de gestion de l'eau brute pour 2026**

Le Conseil Municipal,  
OUI l'exposé de Madame le Maire et de Madame Brigitte MIRANDE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, sur la base du rapport ci-annexé,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,  
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,  
VU l'avis de la commission des finances en date du 20 janvier 2026,  
CONSIDERANT que dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,  
CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, et qu'il doit en être pris acte par une délibération spécifique donnant lieu à un vote,  
CONSIDERANT le rapport d'orientations budgétaires servant de base aux débats,  
CONSIDERANT les débats rapportés au procès-verbal de la présente séance,

.../...

## DELIBERE

A l'unanimité

**Article 1** : Prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 préalable à l'adoption du budget primitif de la Commune de Vergèze et du budget annexe de gestion de l'eau brute a eu lieu lors de la présente séance, sur la base du rapport ci-annexé dans le respect de l'article L2312-1 du CGCT susvisé.

**Article 2** : La présente délibération et le rapport annexé seront transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au Président de la communauté de communes Rhône Vistre Vidourle, et publiés.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le TA peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance  
Isabelle DEBRIE



Le Maire,  
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission au représentant de l'Etat, et de sa publication.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 19 FEVRIER 2026**

2026/11-01  
Nom 7.1

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vergèze, régulièrement convoqué par voie électronique le 13 février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Maire de la Commune.

**18 Présents** : Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Isabelle DEBRIE, Vincent COSTE, Brigitte MIRANDE, Daniel CONRAZIER, Sandrine GUIRARD-PIGNON, Fabien GAVANON, Frédérique MONIER-GILLES, Jeannette GRABSIA, Sylvain GAILLARD, Karine BOUSQUET, Renaud CROUZET, Matthieu MAURIN, Sophie RODRIGUEZ, Benjamin NADAL, Pascal GIRARDEAU, Nathalie FIGUERES, Nadine SAPEDE

**11 Absents** : Jean-Marc PASCUSI, Malika CHENNAF, Marc-Olivier CAZE, Pierre CHOURY, Estelle BESNARD-ASTOR, Amandine GALERA, Loïc BERRUS, Christine BURLON, Philippe BARRAL, Nicolas VALETTE, Hugo PUECH

**7 Procurations** : Jean-Marc PASCUSI à Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Marc-Olivier CAZE à Vincent COSTE, Malika CHENNAF à Renaud CROUZET, Amandine GALERA à Sandrine GUIRARD PIGNON, Loïc BERRUS à Isabelle DEBRIE, Philippe BARRAL à Pascal GIRARDEAU, Nicolas VALETTE à Nathalie FIGUERES

.....

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire avant adoption du budget primitif de la commune et du budget annexe de gestion de l'eau brute pour 2026**

Le Conseil Municipal,  
OUI l'exposé de Madame le Maire et de Madame Brigitte MIRANDE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, sur la base du rapport ci-annexé,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,  
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,  
VU l'avis de la commission des finances en date du 20 janvier 2026,  
CONSIDERANT que dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,  
CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, et qu'il doit en être pris acte par une délibération spécifique donnant lieu à un vote,  
CONSIDERANT le rapport d'orientations budgétaires servant de base aux débats,  
CONSIDERANT les débats rapportés au procès-verbal de la présente séance,

.../...

## DELIBERE

A l'unanimité

**Article 1** : Prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 préalable à l'adoption du budget primitif de la Commune de Vergèze et du budget annexe de gestion de l'eau brute a eu lieu lors de la présente séance, sur la base du rapport ci-annexé dans le respect de l'article L2312-1 du CGCT susvisé.

**Article 2** : La présente délibération et le rapport annexé seront transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au Président de la communauté de communes Rhôny Vistre Vidourle, et publiés.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le TA peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance  
Isabelle DEBRIE



Le Maire,  
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission au représentant de l'Etat, et de sa publication.



## **Budget Principal et budget annexe de l'eau brute de la Commune de Vergèze**

**Annexe n°1**

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

### **SOMMAIRE**

#### **A – Le Contexte Général**

*L'environnement Macro-économique et les prévisions 2026*

*Les principales mesures relatives aux collectivités locales*

#### **B – Le projet de Budget Principal 2026 de la Commune**

*I - LES PROJETS DE RESULTATS de l'exercice budgétaire 2025*

##### **II - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

*A) Dette - Evolution*

*B) Subventions – Participations*

*a) Subventions aux associations*

*b) Subventions/Participations : CCAS - SMEG 30 – SDIS*

*c) Subventions/Participations : indemnisation amiable des préjudices économiques liée aux travaux de requalification de la place de la République*

*C) Charges à caractère général – Chapitre 011*

*D) Dépenses de personnel – Chapitre 012*

*E) Amortissements*

*F) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)*

*G) Dotation Globale de Fonctionnement*

##### **III – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

*A) Attribution de compensation de la Communauté de Communes*

*B) Surtaxe sur les Eaux Minérales*

*C) Recettes liées à des prestations proposées par la Commune*

*D) Fiscalité*

*E) Taxe additionnelle aux droits de mutations*

##### **IV – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

*A) Reprise des Restes A Réaliser (RAR)*

*B) Principaux projets inscrits au Programme d'investissements*

##### **V - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

*A) Produit de cessions de biens*

*B) FCTVA*

*C) Subventions*

*D) Taxe d'aménagement*

*E) Plan prévisionnel pluriannuel des principaux investissements*

*Evolution de l'épargne de la commune et capacité de désendettement*

##### **VI - EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE N-1**

**ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE N-1**

#### **C – Le projet de Budget Annexe 2026 du service de l'eau brute**

*I – RAPPEL*

*II - LES PROJETS DE RESULTATS de l'exercice budgétaire 2025*

*III – FONCTIONNEMENT*

*IV – INVESTISSEMENT*

#### **D – Présentation consolidée du Budget Principal et du Budget annexe de l'eau Brute**

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget doit obligatoirement intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote de ce dernier.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé les dispositions relatives au D.O.B. pour les communes, les informations à présenter dans le rapport, ainsi que les règles de publicité à respecter :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, (...) un rapport est présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette... »

Le rapport donne lieu à un débat en séance du Conseil Municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport devra ensuite être transmis au représentant de l'Etat, à l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et publié sur le site de la Ville.

Le ROB a été rédigé au mois de décembre 2025 et finalisé en février 2026, dans un contexte politique inédit.

\*

### A – Le Contexte Général

#### Les prévisions 2026

#### L'environnement Macro-économique : international, zone euro et de la France

##### Au niveau international :

L'économie mondiale s'est révélée plus résiliente que prévu cette année, à la faveur de l'amélioration des conditions financières, de l'augmentation des flux commerciaux et des investissements liés à l'IA, et de l'orientation des politiques macroéconomiques. **La croissance du PIB mondial ralenti, passant de 3.2 % en 2025 à 2.9 % en 2026, avant de se redresser légèrement à 3.1 % en 2027.**

**Des signes de dégradation apparaissent sur les marchés du travail, bien que le taux de chômage dans la zone OCDE soit resté stable à 4.9 %.**

(sources : OCDE [www.oecd.org](http://www.oecd.org) décembre 2025)

##### Au niveau de la zone euro

Les prévisions économiques de l'automne 2025 de la Commission européenne montrent qu'au cours des trois premiers trimestres de 2025, la croissance a dépassé les attentes. Alors que les bons résultats étaient initialement dus à une forte hausse des exportations en prévision de hausses des droits de douane, l'économie de l'UE a continué de croître au troisième trimestre. À plus long terme, l'activité économique devrait continuer de croître à un rythme modéré au cours de la période de prévision, malgré un environnement extérieur difficile.

**Selon les prévisions 2025, le PIB réel devrait augmenter de 1,4 % dans l'UE en 2025 et 2026, pour atteindre 1,5 % en 2027.** La zone euro devrait suivre cette tendance, son PIB réel devant croître de 1,3 % en 2025, de 1,2 % en 2026 et de 1,4 % en 2027. L'inflation dans la zone euro devrait poursuivre son recul, passant à 2,1 % en 2025 et oscillant autour de 2 % au cours de la période de prévision. Dans l'UE, l'inflation devrait rester légèrement plus élevée, revenant à 2,2 % en 2027. (Note conjoncture Source Insee)

L'inflation dans la zone euro a été légèrement revue à la hausse par rapport aux prévisions du printemps. Elle devrait à présent passer de 2,4 % en 2024 à l'objectif de 2 % fixé par la BCE en 2027. Les tendances varient d'une composante à l'autre, les baisses de l'inflation des services et des produits alimentaires étant contrebalancées par la hausse de l'inflation énergétique.

(sources : <https://ec.europa.eu>, novembre 2025)

##### Au niveau national

Les projections macroéconomiques, arrêtées début décembre dans un contexte de forte incertitude politique et budgétaire, reposent sur une hypothèse conventionnelle fondée sur les projets de lois de finances du Gouvernement. Une consolidation budgétaire moindre ne stimulerait pas la croissance, l'incertitude fiscale incitant ménages et entreprises à rester prudents.



**La croissance du PIB atteint 0,9 % en 2025 (après 1,1 % en 2024),** soutenue notamment par le secteur des matériels de transport, avant de se renforcer progressivement à 1,0 % en 2026-2027 puis 1,1 % en 2028, portée par la reprise de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

L'inflation reste contenue sous 2 % sur l'ensemble de la période. **Elle tombe à 0,9 % en 2025** sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie, puis remonterait graduellement jusqu'à 1,8 % en 2028, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation resterait stable autour de 1,6-1,7 %.

La consommation des ménages, freinée en 2025 par une épargne de précaution élevée, se redresserait en 2026 grâce aux gains de pouvoir d'achat, puis à partir de 2027 avec la reprise de l'emploi. **Le taux de chômage, à 7,7 % fin 2025, augmenterait légèrement en 2026 avant de reculer à 7,4 % en 2028.**

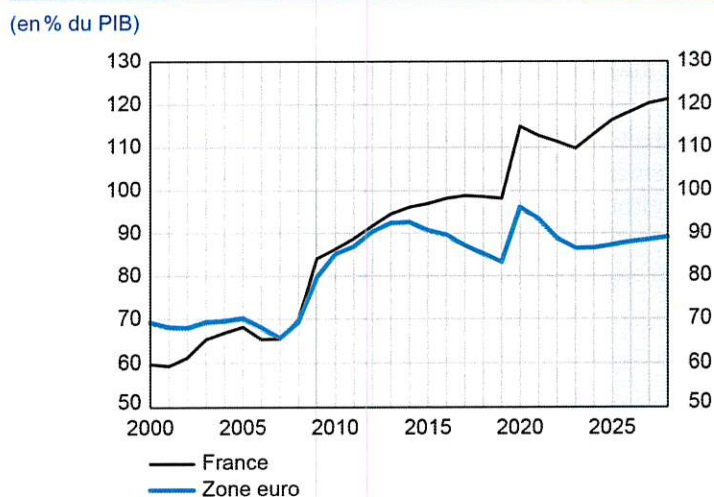
Les risques pesant sur la croissance sont globalement équilibrés, entre un possible rebond plus rapide de la demande privée et le risque d'une instabilité politique prolongée. Les incertitudes inflationnistes tiennent surtout aux prix des importations dans un contexte international fragile.

Enfin, **la réduction du déficit public, attendu à -5,4 % du PIB en 2025 puis autour de -5 % en 2026,** resterait insuffisante pour stabiliser la dette publique. L'amélioration du solde en 2025 serait principalement due à une hausse des prélèvements obligatoires, partiellement compensée par l'augmentation des dépenses publiques et la baisse des autres recettes.

Sources banque de France- décembre 2025

### Evolution de la dette publique

#### Graphique 13 : Dette publique en France et en zone euro



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2024, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté.

Projections macroéconomiques – Décembre 2025 | Banque de France (banque-france.fr)



**POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE**

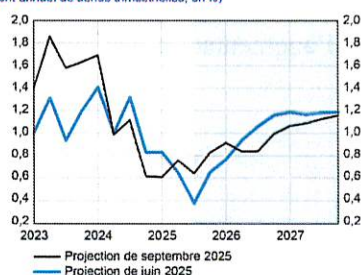
	2024	2025	2026	2027
<b>PIB réel</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,1</i>
<b>IPCH</b>	<b>2,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,0</i>
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>
	<i>0,0</i>	<i>-0,2</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,0</i>
<b>Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)</b>	<b>7,4</b>	<b>7,5</b>	<b>7,6</b>	<b>7,4</b>
	<i>0,0</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,0</i>

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 29 août 2025 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 15 août 2025.

**PIB**

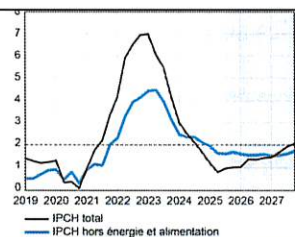
**Graphique 1 : Croissance du PIB réel**

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



**Inflation : Evolution de l'IPCH**

(indice des prix à la consommation harmonisé)



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2024, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté.

**Loi de finances 2026 - une route semée d'embûches (sources : Maire info du 3 février 2026)**

Les mesures du budget 2026 concernant les collectivités territoriales

Le projet de loi de finances pour 2026, définitivement adopté après un parcours parlementaire particulièrement heurté et le recours à l'article 49.3 de la Constitution, marque une nouvelle étape dans la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Si l'effort demandé est inférieur à celui initialement envisagé par le gouvernement, il demeure significatif et s'inscrit dans un contexte de forte tension budgétaire pour les acteurs locaux.

**Un effort financier global conséquent**

Selon le gouvernement, l'effort demandé aux collectivités territoriales s'élève à environ 2 milliards d'euros en 2026, soit un niveau proche de celui supporté en 2025, mais nettement inférieur aux 4,6 milliards d'euros initialement annoncés. Les associations d'élus, au premier rang desquelles l'AMF, estiment toutefois que l'impact réel dépasse ce chiffre et pourrait excéder 5 milliards d'euros, en intégrant l'ensemble des mesures budgétaires, fiscales et sociales affectant les budgets locaux, notamment la hausse continue des cotisations à la CNRACL.

**Le renouvellement du DILICO comme principal levier de contribution**

La principale mesure de contribution directe des collectivités au redressement des comptes publics repose sur le renouvellement du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales), pour un montant total de 740 millions d'euros. Cette ponction prend la forme d'une épargne forcée ciblant exclusivement les régions, les intercommunalités et les départements, **les communes ayant obtenu d'en être totalement exonérées.**

La répartition de l'effort est la suivante : 350 millions d'euros pour les régions, 250 millions pour les EPCI et 140 millions pour les départements. Les sommes prélevées seront reversées à hauteur de 90 % aux collectivités contributrices, par tiers, sur une période de trois ans, tandis que les 10 % restants abonderont des mécanismes de péréquation horizontale. Les intercommunalités apparaissent comme les principales contributrices au regard de leur poids dans la dépense locale, ce qui suscite de vives inquiétudes quant à l'impact sur l'investissement, notamment dans les territoires industriels.

### **Une DGF gelée et des redéploiements internes**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) **est maintenue en 2026 à son niveau de 2025**. Elle n'est ni revalorisée, ni réduite nominalement. Ce choix de non-indexation sur l'inflation se traduit toutefois par une baisse en euros constants, qui devrait affecter plus de la moitié des communes selon l'AMF.

Dans le même temps, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) progressent respectivement de 140 millions d'euros et 150 millions d'euros. Ces hausses sont intégralement financées à enveloppe constante, par redéploiement au sein de la DGF, ce qui accentue les effets de redistribution entre collectivités.

### **Des dotations d'investissement sous tension**

Le projet gouvernemental de fusion de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation politique de la ville (DPV) au sein d'un fonds unique d'investissement pour les territoires (FIT) a finalement été abandonné. **Les dotations existantes sont donc maintenues, mais la baisse de 200 millions d'euros de la DSIL, prévue dans le projet initial, est confirmée.**

### **Un nouveau recul du Fonds vert**

Le Fonds vert, principal outil de soutien de l'État aux projets de transition écologique portés par les collectivités, poursuit sa trajectoire baissière. **Son enveloppe est ramenée à environ 840 millions d'euros en 2026, contre 1,15 milliard d'euros en 2025 et 2,5 milliards d'euros en 2024.** Bien que la diminution soit moins marquée que celle initialement envisagée, elle intervient après une division par deux des crédits en 2025, suscitant de fortes inquiétudes quant à la capacité des collectivités à financer leurs projets environnementaux.

### **Une ponction inédite sur la formation des agents territoriaux**

Le budget 2026 introduit une mesure très contestée concernant le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). **La cotisation versée par les employeurs territoriaux, fixée à 0,9 % de la masse salariale, est désormais plafonnée à 397 millions d'euros, l'excédent étant récupéré par l'État.** Cette mesure représenterait un prélèvement d'au moins 16 millions d'euros, voire jusqu'à 40 millions d'euros en incluant la formation des sapeurs-pompiers. Les associations d'élus dénoncent une remise en cause directe des capacités du CNFPT à assurer ses missions de formation.

### **Des mesures spécifiques concernant les élus et les politiques sectorielles**

Le budget acte la création d'une prime dite "régaliennne" de **500 euros nets par an pour les maires**, destinée à compenser partiellement les missions exercées au nom de l'État. Cette dotation, versée via les communes, a été accueillie de manière très réservée par les élus, qui la jugent largement insuffisante.

Par ailleurs, le budget prévoit la création d'un régime d'assurance et d'un fonds de mutualisation pour indemniser les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes, la prolongation jusqu'au 31 décembre 2029 du maintien dans le zonage ZRR de certaines communes, ainsi que diverses mesures sectorielles, dont la suppression de 4 000 postes d'enseignants à la rentrée 2026.

### **Conclusion**

Le budget 2026 confirme une orientation générale de maîtrise stricte des finances publiques, dans laquelle les collectivités territoriales demeurent fortement sollicitées. Si certaines mesures ont été atténuées au cours du débat parlementaire, l'ensemble du dispositif se traduit par une pression durable sur les ressources locales, une contraction des marges d'investissement et de fortes interrogations quant à la capacité des collectivités à

répondre aux attentes économiques, sociales et environnementales des territoires.

\*

## B – Le projet de Budget 2026 de la Commune

L'année 2025 a constitué un tournant important pour les finances communales, marqué notamment par la suppression de la surtaxe sur les eaux minérales. La crise traversée par la société Nestlé Waters en juillet 2025, ayant entraîné la fermeture de deux forages sur le territoire communal, a eu des conséquences directes et immédiates sur les recettes de la commune. Dans ce contexte contraint, la collectivité a néanmoins perçu 185 356,00€ de surtaxe, correspondant à six mois de production.

Si l'inflation a connu un net ralentissement en 2025 pour s'établir autour de 1 %, les perspectives pour 2026 demeurent prudentes, la Banque de France anticipant un taux de 1,1 %. Ce contexte économique appelle à la vigilance et à une gestion responsable des finances publiques locales.

Les dépenses réelles de gestion ont progressé, passant de 6 839 868,63 € en 2024 à 7 299 502.40 € en 2025, soit une hausse de 6.72 %. Cette évolution résulte principalement de facteurs exogènes sur lesquels la commune ne dispose que de marges de manœuvre limitées : la forte augmentation du coût de l'électricité (+32.29%), représentant à elle seule plus de 100 000 € supplémentaires sur le budget de fonctionnement, l'augmentation des assurances (+40%), l'augmentation des contrats de maintenance (+50%), ainsi que la revalorisation imposée des cotisations de retraite (+4 %, soit 70 000 €).

Il convient également de souligner l'engagement de la commune, qui a mis en place en 2025 un dispositif d'indemnisation amiable des préjudices économiques subis par les commerçants, dans le cadre des travaux de requalification de la place de la République, traduisant une volonté d'accompagnement durable de l'activité économique locale.

\*

Face à ces contraintes lourdes et à un enchaînement de crises depuis désormais cinq ans, la municipalité a fait le choix de la responsabilité et de la continuité de l'action publique. Elle a su préserver les grands équilibres financiers tout en maintenant ses priorités politiques :

- une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement, permettant de dégager une épargne brute positive ;
- la poursuite des projets structurants pour l'avenir du territoire, financés par l'autofinancement et soutenus par les partenaires institutionnels et privés ;
- la confirmation d'une trajectoire de désendettement engagé et poursuivie en 2025.

Ces orientations traduisent une volonté politique claire : protéger les finances communales tout en continuant à investir pour le service public et l'attractivité du territoire.

La préparation du budget primitif 2026, notamment pour la section de fonctionnement, s'inscrira pleinement dans cette ligne de gestion responsable, en tenant compte d'un environnement national et international toujours incertain, mais avec la détermination de préserver l'intérêt général et la qualité des services rendus aux habitants.

\*

### Evolution de la population depuis 2015

#### Evolution de la population en 10 ans (source INSEE)

année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
population	4951	5146	5133	5127	5121	5267	5318	5384	5536	5694	5852

## I - LES PROJETS DE RESULTATS de l'exercice budgétaire 2025

Ils font apparaître :

↳ **Un excédent d'investissement de 824 313.07 Euros.**

L'excédent constaté contribuera à autofinancer les restes à réaliser qui s'élèvent à **250 638.33 €** et les dépenses d'investissement à venir. Ce montant des restes à réaliser à la baisse par rapport aux années précédentes s'explique par la mise en place des autorisations de programme qui permettent l'engagement juridique et comptable des crédits pour un même projet sur plusieurs années. Ledit excédent et les RAR seront repris sur la section d'investissement au budget primitif 2026.

↳ **Un excédent de fonctionnement de 3 386 693.85 Euros.**

Chaque année, le budget de fonctionnement de la commune dégage un volume d'excédent de fonctionnement qui permet notamment de couvrir le remboursement en capital de la dette et d'autofinancer les projets d'investissement de la commune.

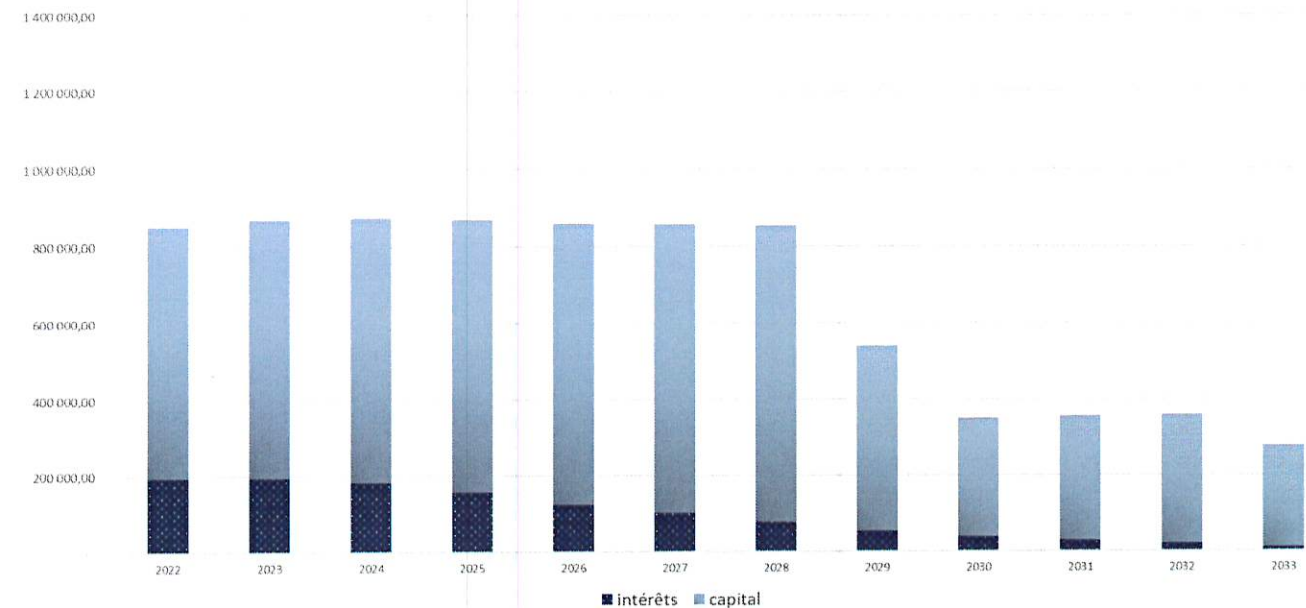
Comme chaque année, la reprise des excédents sera proposée dès le Budget Primitif 2026.

## II - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

La commune poursuit son objectif de contrôler les dépenses de fonctionnement en optimisant l'utilisation des moyens.

### A. Dette – Rétrospective et Evolution

Evolution des annuités de 2020 à l'extinction de la dette 2033



Depuis le 1<sup>er</sup>/1/2018 la dette de la commune est constituée de 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler<sup>1</sup>; la dette sera totalement remboursée en 2033.

<sup>1</sup> La charte Glisser propose de classer les produits structurés en fonction de 2 critères :  
L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule : classement 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;  
La structure de la formule de calcul : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

Désignation	Capital (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2026
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 an(s)	553 537,21
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	214 615,40
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 an(s)	1 837 643,42
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 an(s)	689 512,84
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	715 384,60
				total	4 010 693,47

BUDGET : COMMUNE

Le 09/01/2026 à 10:38:21

Page 1

### EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2026	4 010 693,47	734 989,70	125 066,00	0,00	860 055,70
2027	3 275 608,61	755 793,47	101 670,33	0,00	857 463,80
2028	2 519 815,14	775 998,88	77 869,31	0,00	853 868,19
2029	1 743 816,26	487 167,66	53 043,57	0,00	540 211,23
2030	1 256 648,60	314 896,23	37 883,44	0,00	352 779,67
2031	941 752,37	328 412,97	28 402,02	0,00	356 814,99
2032	613 339,40	342 555,47	18 544,08	0,00	361 099,55
2033	270 783,93	270 783,93	8 867,80	0,00	279 651,73

4 461 944,86

L'annuité 2026 se décompose ainsi :

Environ 125 066 € d'intérêts + 734 989,70 € de capital soit un total de 860 055,70

Globalement, le chapitre 66 va baisser légèrement : à 147 100 € en 2026 contre 170 000 € en 2025.

Comme en 2025, cette marge permettra de couvrir le risque d'une augmentation de l'emprunt à taux variable en cours.

La commune poursuit son désendettement :

de 8 014 648,73 € de **capital net restant dû en 2020** à **4 010 693,47 € en 2026**

\*



## B) Subventions – Participations

### a) Subventions aux associations

Pour 2026, globalement l'étude des demandes de subventions a tenu compte des actions réalisées par les associations en 2024, des dossiers présentés, des excédents constatés sur les comptes des associations, du nombre d'adhérents, et des actions proposées pour 2026.

L'enveloppe globale a été maintenue à **148 000 €**.

Evolution des enveloppes 2022– 2023– 2024- 2025 et projet 2026

	CA2022	CA2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Subventions vie associative	35150	40650	40650	42350	42350
Subventions sportives	98100	100200	102450	102150	102150
<b>Sous total</b>	<b>133250</b>	<b>140850</b>	<b>143100</b>	<b>144500</b>	<b>144500</b>
Subventions exceptionnelles				1442	
Subventions exceptionnelles Solidarité catastrophes naturelles		2000	4000	1500	
Subvention Fête Votive		2000	1000		
Subvention animation noel		1000	1500		
Fonds de réserve				0	3500
<b>Total GENERAL</b>	<b>133 399</b>	<b>145 850</b>	<b>149 600</b>	<b>147 442</b>	<b>148 000</b>

### b) Subventions/Participations : CCAS - Syndicat d'électricité - SDIS

#### CCAS

Rappel évolution de la participation de la commune depuis 2019 :

2019	96 000	2023	85 000
2020	60 000	2024	95 000
2021	50 000	2025	111 000
2022	82 000	2026	115 000

La subvention au fonctionnement du CCAS devrait légèrement augmenter notamment pour financer le coût de l'augmentation de 3% de la CNRACL

#### Syndicat d'Electricité : Territoire d'Energie Gard (SMEG30)

Chaque année, la commune acquitte une cotisation pour le fonctionnement du Syndicat ainsi que des participations liées aux opérations de travaux.

Une collaboration avec les services du SMEG, engagée en 2025, se poursuivra et montera en puissance en 2026, notamment à travers un accompagnement renforcé des études de rénovation énergétique des bâtiments scolaires et sportifs. Aussi, un projet d'enfouissement des réseaux est envisagé à l'horizon 2027.

Cotisation pour 2025 : 11 164.79 Prévision pour 2026 : 12 000 €

## Participation au S.D.I.S

Exercice	€	Évolution
2019	255 283	19,30%
2020	256 154	0,30%
2021	283 401	10,60%
2022	289 623	2,20%
2023	306 710,45	5,9%
2024	323 955,89	5,62%
2025	328 075,89	1,27%
2026	325 616,33	-0,75%

La contribution communale au SDIS est calculée selon les modalités de l'article R1424-32 du CGCT :

- a) Pour 80% de son montant à la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale dans le total des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale constaté dans le dernier compte administratif du service départemental d'incendie et de secours. Ledit montant est corrigé par l'évolution, à cette date, du dernier indice INSEE de la moyenne annuelle des prix à la consommation et augmenté des dépenses liées au glissement vieillesse-technicité.
- b) Pour 20 % de son montant, au produit de la population par l'écart relatif entre le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes du même groupe démographique et le potentiel fiscal par habitant de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.

La contribution 2026 de la commune de Vergèze s'élèvera à **325 616,33 €** soit - 0.75%.

\*



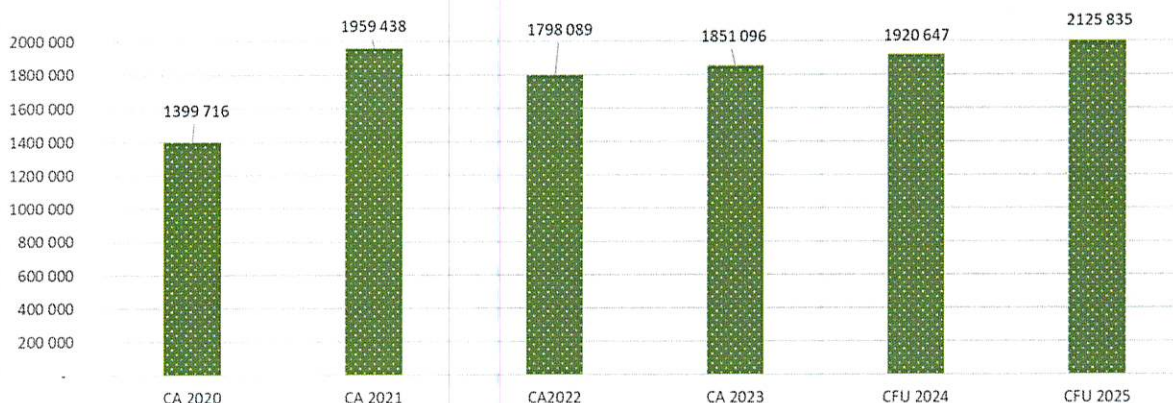
### C) Charges à caractère général – Chapitre 011

Un point sur les réalisations 2025 :

A partir de 2025 le compte administratif devient compte financier unique (CFU), fusion du compte administratif de la commune et du compte de gestion de la trésorerie.

2025 Chapitre 011 – projet de CFU 2025 ..... 2 125 834,56€  
Taux de crédits consommés : environ ..... 93.81%

Comptes Administratifs 2020 - 2025  
Evolution du Chapitre 011



• Au cours de ce mandat, la commune a été confrontée à une crise sans précédent du **coût de l'électricité**. Entre 2021 et 2025, une hausse historique de 124,01 % du montant des factures a été enregistrée. Si la stabilisation temporaire des prix de l'électricité, conjuguée à une meilleure maîtrise des consommations, a permis une baisse des coûts en 2024, offrant ainsi un répit ponctuel à la collectivité, la forte volatilité du marché demeure. En effet, dès 2025, les coûts énergétiques sont repartis à la hausse de manière exponentielle, soulignant la nécessité de poursuivre et renforcer les actions de maîtrise énergétique.

Les données chiffrées entre 2021 et 2025

Evolution budgétaires :

- BP 2021 = 207 000 € ; CA : 183 723.60 €
- BP 2022 = 271 500 € ; CA : 258 645.89 €
- BP 2023 = 348 987 € ; CA : 354 210.00 € ;
- BP 2024 = 424 700 € ; CFU : 311 230.00 €
- BP 2025 = 374 700 € ; CFU : 411 568.50 €

**Augmentation du CFU 2024 au CFU 2025 de 32.23%.**

Evolution de la consommation entre 2022 et 2025 :

2022 : 1 050 501 KW (extinction de l'éclairage public en octobre 2022)

2023 : 829 766 KW

2024 : 831 463 KW

2025 : 850 101 KW

La consommation en KW en 2025 s'est stabilisée à +2.24% par rapport à 2024.

Depuis 2022, la commune a fait preuve d'une grande réactivité face à la hausse marquée des prix de l'énergie. Plusieurs actions ont été déployées afin de limiter l'impact de l'augmentation du coût de l'électricité.

Tout d'abord, l'extinction de l'éclairage public durant la nuit a permis de réaliser une économie de 16 % sur la facture d'électricité. Par ailleurs, dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique (CPE) lancé en 2022, un

programme pluriannuel de remplacement des luminaires par des équipements LED a été engagé. Cette démarche contribue à contenir l'augmentation des charges de fonctionnement tout en s'inscrivant dans les engagements environnementaux de la commune. À ce titre, la collectivité a bénéficié du Fonds vert de l'État, à hauteur de 12 000 € en 2023 et de 9 000 € en 2024.

En complément, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école élémentaire en 2024 a permis, dès 2025, de couvrir une partie des besoins électriques du bâtiment en autoconsommation collective. Dès cette première année, une réduction de 30 % de la consommation d'électricité provenant du réseau a été constatée.

La commune a également procédé à la renégociation de ses marchés publics d'électricité et de gaz en 2025. La conclusion de contrats à prix fixe sur deux ans entraînera une baisse du coût du kilowattheure estimé à près de 25 %.

Enfin, la mise en place d'un contrôle de gestion interne permet un suivi rigoureux et une meilleure maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments communaux.

### **Secteur par secteur, les évolutions majeures des charges à caractère général sur le budget 2026 de la commune sont reprises ci-dessous :**

#### **Écoles Maternelle et Élémentaire**

Les effectifs occasionnent aussi de petites variations par rapport au budget 2025.

École élémentaire : 325 à la rentrée scolaire 2024/2025 → 319 à la rentrée scolaire 2025/2026

Soit 23 724.03 € de dotation (-446.22€)

École maternelle : 188 à la rentrée scolaire 2024/25 → 181 à la rentrée scolaire 2025/2026

Soit 12 767.74 € de dotation (-493.78€)

#### **Festivités**

Le programme des festivités sur l'année 2026 est reconduit. Rappel des événements de l'année : le carnaval, la Vergézoise, la fête votive de juillet, les vendredis de Vergèze, Octobre Rose, les illuminations festives et le Marché de Noël.

Le budget des festivités maîtrisé en 2025 est proposé cette année sans augmentation.

#### **La communication – moyens et outils + Bulletin**

La commune souhaite poursuivre les actions de communication sur les bulletins municipaux, affiches, site internet...

#### **Actions culturelles :**

Malgré les difficultés que subit le secteur culturel, dues à la hausse des frais généraux, le maintien du budget est proposé. Avec une moyenne de 450 spectateurs par représentation et grâce à une programmation de qualité, à la fois ambitieuse et audacieuse, proposée à des tarifs privilégiés, la commune de Vergèze demeure un lieu incontournable du théâtre dans le paysage culturel gardois.

Depuis 2023, la commune a fait appel à des producteurs pour compléter la programmation. A la vue du succès de cette formule, elle a été reconduite en 2025 avec notamment une programmation d'artistes humoristes.

Le fonctionnement de la bibliothèque s'inscrit dans la continuité sur le fond et le budget est maintenu.

#### **Protocole :**

Le service Protocole assure l'organisation des manifestations institutionnelles ainsi que l'animation du Conseil municipal des jeunes, qui conserve une dynamique particulièrement remarquable. Les projets d'investissement ayant été achevés en 2025, le nombre d'inaugurations prévues sera limité. En conséquence, le budget du protocole est revu à la baisse pour l'année 2026.

#### **L'administration générale**

Il est à noter que le secteur de l'assurance subit encore cette année une forte augmentation par rapport à l'année dernière (+40%). Depuis 2023, le montant des frais d'assurances a doublé.

Concernant les fluides, la commune a procédé à la renégociation de ses marchés publics d'électricité et de gaz en 2025 qui s'appliqueront en 2026 ; la conclusion des contrats à prix fixe sur deux ans entraîne une baisse du coût du kilowattheure estimée à près de 25 %.

### Centre Technique Municipal

Les moyens attribués aux services du Centre Technique Municipal augmentent légèrement par rapport à 2025. En effet, la modernisation de certaines installations impacte les coûts de maintenance (+15%).

Les dépenses du CTM se répartissent en plusieurs catégories, comprenant notamment :

- les prestations réalisées par des entreprises dans le cadre de contrats ou de marchés publics, destinées à la maintenance et à l’entretien des bâtiments, à la location de matériels, à l’entretien des espaces verts, à la réparation des véhicules, ainsi qu’au contrat de performance énergétique ;
- les achats de matériels nécessaires aux travaux réalisés en régie, de petits équipements pour les véhicules, des équipements de protection individuelle (EPI) pour les agents, ainsi que les achats de carburants et de divers produits tels que les peintures de voirie, les produits d’entretien et ceux destinés aux espaces verts.

### Accueil/Cohésion sociale

Le Service accueil cohésion sociale développe de nombreux services pour le public.

L’accueil à l’hôtel de ville, avec quasiment 20 000 accueils physiques et téléphoniques par an fait partie des services importants pour la commune.

Le service carte d’identité/passeport créée en 2023 poursuit son activité, avec plus de 2 000 demandes par an. Enfin, le réseau France service assure le relais d’un certain nombre de services publics (CAF, France Travail, CPAM, CARSAT etc). Il a été financé à hauteur de 45 000 € en 2025 par les partenaires et le Fond national d’aménagement et du développement du territoire (FNADT) et devrait l’être à nouveau en 2026.

Le budget service Accueil/Cohésion sociale reste stable.

Les dépenses du chapitre 011, étroitement liées aux orientations de l’équipe municipale et aux contraintes conjoncturelles s’imposant à la collectivité, ont été maîtrisées lors de l’exécution budgétaire 2025 grâce au respect d’un contrôle de gestion rigoureux. Malgré un contexte économique incertain et notamment grâce à la renégociation des contrats de fluides, la volonté politique affirmée dans l’élaboration du budget primitif 2026 est de poursuivre et de consolider cet effort sur les charges de gestion courante.:

Il est donc proposé de baisser ce chapitre de – 1.86% par rapport au BP 2025.

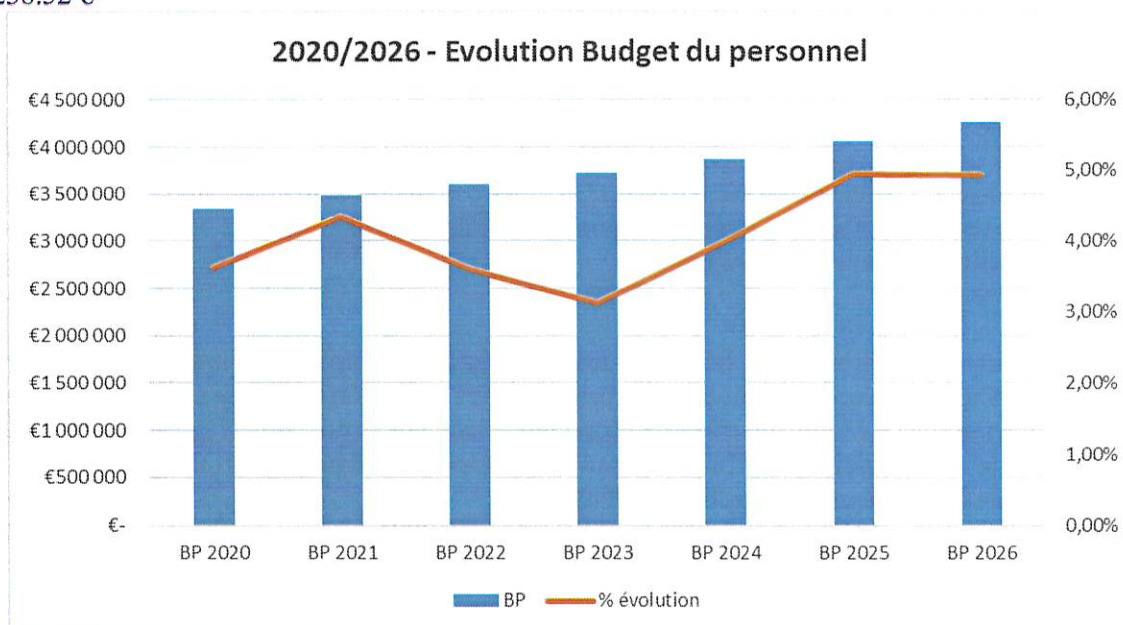
**Globalement pour 2026, le projet de chapitre 011 va se situer aux alentours de 2 224 671,27 €**

<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Variation de BP 2025 à BP 2026</b>
<b>2 266 153,24 €</b>	<b>2 224 671,27 €</b>	<b>- 1.86 %</b>

\*

## D) Dépenses de personnel

Les crédits ouverts au chapitre 012 du BP 2025 ont été consommés à hauteur de 99.06% pour un montant de 4 021 238.52 €



Les prévisions des charges de Personnel 2026 prennent en compte :

- ☐ la rémunération du personnel en place,
- ☐ le remplacement des agents mutés dans une autre collectivité ou partis à la retraite en 2025 et la prise en compte des départs annoncés pour 2026,
- ☐ les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie,
- ☐ les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation, etc.) ;
- ☐ l'organisation des élections municipales et éventuellement de nouvelles élections en 2026 (heures supplémentaires des agents)
- ☐ les charges liées à des décisions gouvernementales :
  - Augmentation des cotisations CNRACL de 3 points : il était prévu une forte hausse lors de la 1ère présentation du projet de loi de finance 2025, cette hausse a été validée par décret en janvier 2025 (12 points en 4 années). Cette évolution de la cotisation représente 1.65 points d'augmentation sur le chapitre 012.



Globalement pour 2026, le chapitre 012 va se situer aux alentours de 4 260 000 €.

BP 2025	BP 2026	Variation de BP 2025 à BP 2026
4 059 500.00	4 260 314,49 €	+4.95%

### E) Amortissements

Evolution des amortissements depuis 2015 :

2015 : 347 223 €	2016 : 360 511 €	2017 : 413 560 €	2018 : 426 020 €
2019 : 419 147 €	2020 : 406 587 €	2021 : 442 817 €	2022 : 399 629 €
2023 : 460 000 €	2024 : 555 915 €	2025 : 740 000 €	2026 : 600 000 €

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement (article 68...) et de dégager des ressources destinées à les renouveler en investissement pour un montant identique (article 28...).

Depuis 2024, la nomenclature M57 impose aux collectivités un amortissement au prorata temporis dès l'année de l'achat du bien. Cela en partie explique l'augmentation de l'amortissement. L'arrivée de nouveaux équipements explique aussi l'augmentation de l'amortissement (par exemple : skate park)

\*

### F) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le dispositif du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre les collectivités.

Le prélèvement du FPIC sur le budget de fonctionnement des communes évolue chaque année selon la progression ci-dessous. Les impacts de calcul en son sein peuvent générer des variations sensibles.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montée en charge progressive de 2012 à 2016	150M€	x 2,4 soit 360 M€	x 1,6 soit 570 M€	x 1,37 soit 780 M€	x1,28 soit 1000	Gel	dispositif depuis 2017							
FPIC / Montant versé par la Commune de Vergèze	21 162	30 227	51 599	72 524	118 053	145 287	151 411	149 233	141 287	141 500	154 514	134 762	108 380	83 235

1 503 174 €

On peut remarquer une légère baisse depuis 2023 mais les collectivités ont peu de lisibilité sur l'évolution du calcul du FPIC ; Une enveloppe de 90 000 € est prévue pour 2026.

Depuis la mise en place du dispositif en 2012, c'est un montant global de près de 1 503 174 € qui a été pris en charge par la collectivité.

### ***G) Dotation Globale de Fonctionnement (négative)***

	2014	2015	2016	2017 à 2022	2023	2024	2025
<b>DGF-Contribution pour le redressement des finances publiques</b>	375 292 €	239 953 €	105 122 €	- 46 310 €/an	-32 474 €	-30 967 €	-46 310 €

La DGF est une ancienne recette (+ de 400 000 euros en 2013), qui a baissé chaque année, pour se transformer en dépense à partir de 2017.

Depuis 2017, la commune participe à la mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques en faveur des collectivités territoriales. En 2023, la commune a bénéficié de la suppression de l'écrêtement de la Dotation Forfaitaire. Reconduit en 2024.

Ainsi entre 2017 et 2025 la commune aura participé à cette mesure de solidarité territoriale à hauteur de **387 884 €**.

Pour 2026, sont prévus un prélèvement de **49 000 €**.

\*

### ***III – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES***

#### ***A) Attribution de compensation de la Communauté de Communes***

Depuis 2013, à la suite de la révision de la participation initiale des communes pour la petite enfance (délibération de la CCRVV du 17/01/2013), le montant de l'attribution de compensation de la commune est stable à **2 021 361,96 €**.

#### ***B) Compensation de la Surtaxe sur les Eaux Minérales***

- ***Convention de fonctionnement NESTLE Ville de Vergèze sur les dépenses de la commune liées à la politique environnementale et aux espaces verts***

La crise traversée par PERRIER NESTLE WATERS en 2025, qui a conduit à la fermeture des deux derniers forages produisant de l'eau minérale fin juin 2025, a eu des conséquences financières significatives pour la commune en matière de recettes fiscales.

En effet, la surtaxe perçue au titre de l'année 2025, limitée aux six premiers mois, s'est élevée à

**185 356,00 €.** Pour rappel la surtaxe sur les eaux minérale était de 1 596 000 euros en 2020 et 372 000 euros en 2024. Cela illustre bien une baisse très marquée des ressources communales issues de cette activité.

Face à cette situation, la commune a engagé un dialogue constructif avec la Direction de NESTLE WATERS, permettant la conclusion, pour l'année 2025, d'une première convention de mécénat d'un montant de **200 000 €**, prioritairement destinée au soutien des actions relevant des secteurs social et culturel.

Par ailleurs, pour l'année 2026, la suspension de la surtaxe sur les eaux minérales est désormais actée. Afin de compenser cette perte durable de recettes, NESTLE WATERS et la commune ont prévu de conclure une nouvelle convention de compensation d'un montant de **400 000 €**, destinée au financement de dépenses courantes liées à la politique environnementale et à l'entretien des espaces verts.

Cette compensation viendra ainsi abonder les recettes de fonctionnement, inscrites au chapitre 75 du budget communal.

surtaxe minérale encaissée entre 2010 et 2025



### ***C) Recettes liées à des prestations proposées par la Commune***

- Toutes les recettes des prestations proposées par la commune font l'objet de tarifs adoptés en Conseil Municipal dont :
- les tarifs pour locations des salles, prêts de matériels,
  - les tarifs pour les spectacles de la saison culturelle, le salon des artistes et créateurs et le salon artistique
  - les tarifs d'adhésion à la bibliothèque, vente de livre et carto-guide,
  - la journée des associations,
  - les droits de place des marchés et Halles, les droits d'occupations du domaine pour les Forains et les foodtrucks,
  - les études surveillées,
  - les tarifs pour les concessions, caveaux, cavurnes etc.,
  - les tarifs du Ciné-Théâtre,
  - les tarifs d'insertion publicitaire dans les bulletins municipaux etc.
  - le stationnement au parking des lacs depuis 2025 pendant la période estivale et le forfait post stationnement

Pour l'année 2026, une estimation a été prévue au budget primitif pour un montant de **76 350 €**, contre 95 981.48 € réalisés au compte financier 2025.

Réalisation Régies

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Régie de recettes	34 825,36 €	36 600,00 €	95 455,02 €	86 254,08 €	78 799,62 €	90 041,18 €
Régie de recettes stationnement						5 940,30 €

## D) Fiscalité

### Evolution des bases :

Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Ce calcul est lié à la valeur locative cadastrale ainsi qu'à celle de l'évolution de l'indice des prix harmonisé sur un an.

Pour **2026**, le taux d'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux...) a été acté à **0.8 % par l'Etat**.

### Evolution des taux :

	de 2003 à 2017 soit durant 15 ans Taux de fiscalité stables	2018	2019 et 2020 : taux inchangés	2021-2022 : taux liés à la réforme	2023-2026 : taux inchangés
Taxe habitation/2023 THRS	8,61%	8,61%	8,61%	non voté figé par la réforme	8,61%
Taxe Foncier Bâti	19,94%	<b>22,93%</b>	22,93%	47,58%	47,58%
Taxe Foncier non bâti	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%

\*\*\* ancien taux TFB du département (24,65%) + taux TFB de la commune (22,93%) = 47,58 %

Pour information	Taux moyens nationaux 2024	Taux moyens départementaux 2024	Taux de la commune 2025
Taxe foncière sur propriétés bâties	39,74%	49,97%	47,58%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	51,08%	70,80%	54,81%

Il est proposé de maintenir les mêmes taux pour 2026 :

	Taux de la commune 2026
--	----------------------------



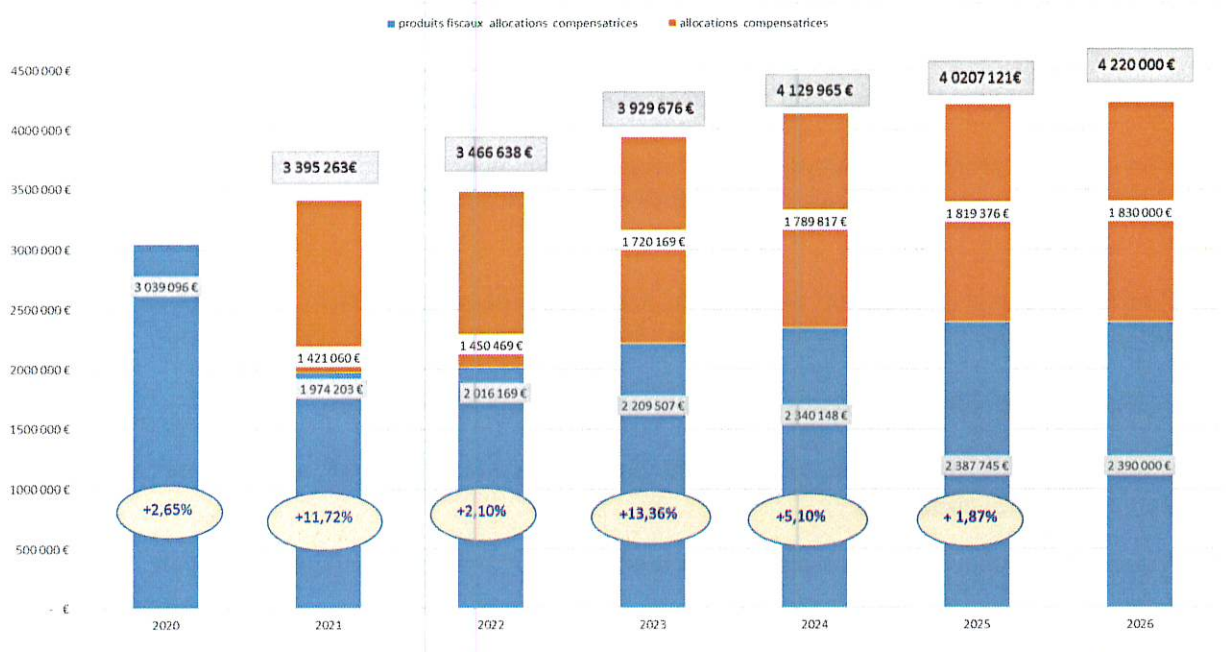
Taxe foncière sur propriétés bâties	47,58%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	54,81%

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, la compensation versée par l'Etat évolue en fonction de la dynamique des bases foncières sur les propriétés bâties de chaque commune.

Les bases connues pour 2026 sont évaluées à **+0,8% sur la fiscalité directe**,

Compte tenu de ces éléments, le produit fiscal 2026 estimé au budget est de **4 220 000 €** en légère augmentation par rapport à 2025.

### Evolution des recettes fiscales :



### *E) La taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux*

	73 - IMPOTS ET TAXES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	263 123 €	264 555 €	269 862 €	281 838 €	287 044 €	331 481 €

La commune a passé le seuil des 5 000 habitants en 2016. Depuis cette date, elle perçoit directement le produit

de la taxe additionnelle sur les *droits de mutation à titre onéreux* acquitté sur toutes les transactions au réel.

Au vu des projets immobiliers connus à ce jour, une prévision de **245 000 €** sera inscrite au titre de 2026.

#### **IV – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

↳ **les restes à réaliser pour un total de ..... 250 638.33€**

Les restes à réaliser représentent les dépenses d'investissement engagées sur l'année 2025 et reportées sur le budget 2026.

On y retrouve en partie les projets sous autorisation de programme et dont les crédits de paiement seront basculés sur le budget 2026. Cela concerne les travaux des vestiaires et les travaux sur le réseau pluvial du lotissement grand terre.

Les travaux d'infrastructures et de bâtiments démarrés en 2025 comme ceux du cimetière, de l'isolation du logement des tennis, ainsi que la fin des travaux de la rue du Rhony sont également inscrits en restes à réaliser.

Le solde des restes à réaliser correspond à des petits équipements et aux travaux engagés en 2025.

↳ **Le programme d'investissement 2026**, d'un montant global d'environ 2 500 000 €, a été élaboré en privilégiant les axes structurants détaillés ci-dessous.

L'année 2026 marquera l'achèvement du programme d'investissement porté par l'équipe municipale.

##### **Infrastructures sportives**

Parmi les projets majeurs de la mandature figurent plusieurs opérations structurantes en matière d'infrastructures sportives.

Les vestiaires du stade d'honneur ont été démolis et leur reconstruction a débuté en 2025. Les dépenses correspondantes, inscrites sous autorisation de programme, seront reportées en crédits de paiement sur le budget 2026 à hauteur de **945 000 €**.

Par ailleurs, les études de faisabilité pour la rénovation de la piste d'athlétisme sont actuellement en cours. Ce projet, prévu en tranches conditionnelles, ne sera engagé qu'après l'obtention des financements publics et privés nécessaires. En cas de validation, les travaux, programmés sur deux ans sous autorisation de programme, donneraient lieu à l'inscription de **400 000 €** en crédits de paiement pour l'exercice 2026.

Enfin, une enveloppe de **120 000 €** sera consacrée à la rénovation des infrastructures sportives existantes, comprenant notamment le remplacement du système de chauffage du Gymnase 2 et la réfection du sol de la salle de musculation.

### **Travaux de voirie**

Concernant la voirie, une enveloppe de **440 000 €** est prévue, incluant les travaux sur les réseaux pluviaux du secteur de la Grand Terre, la rénovation de la voirie ainsi que des études sur le périphérique.

### **Cimetière**

Un programme pluriannuel de trois ans dédié à la démolition de monuments funéraires, engagé en 2025, se poursuivra en 2026 avec un budget de **44 000 €**.

### **Revitalisation du centre-ville**

Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, les actions de rénovation de la signalétique et du mobilier urbain seront reconduites pour un montant de **40 000 €**.

### **Sobriété énergétique**

Les actions en faveur de la sobriété énergétique se poursuivront avec un programme de réduction de la consommation d'énergie. Celui-ci s'appuiera sur un partenariat avec les services du SMEG pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, ainsi que sur la poursuite du relamping de l'éclairage public, pour une enveloppe globale de **185 000 €**.

### **Investissements dans les écoles**

Les investissements en faveur des écoles comprendront la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire, le renouvellement progressif des écrans numériques interactifs ainsi que l'acquisition de mobilier pour les deux établissements scolaires, pour un montant total de **95 000 €**.

### **Infrastructures et bâtiments publics**

Des travaux sont également programmés sur les bâtiments publics, incluant la rénovation du toit-terrasse de la bibliothèque ainsi que des interventions sur les deux souterrains de la gare, pour une enveloppe de **95 000 €**.

### **Plan pluriannuel d'investissement – Matériels**

Dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement, des crédits seront consacrés au renouvellement de matériels et à l'acquisition de petit équipement pour un montant de **55 000 €** (câbles de passage de route, toulousaines, tapis de protection, barnum, machine de découpe d'enrobé, robot-drone pour l'hydrocurage, matériel de communication, équipements pour les ateliers mécaniques, etc.).

Enfin, des investissements sont prévus pour la sécurisation des réseaux, le renouvellement de licences informatiques ainsi que la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des ressources humaines, pour une estimation globale de **81 000 €**.

## ***V - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES***

### ***A) Produit de cession de biens : 0 euros***

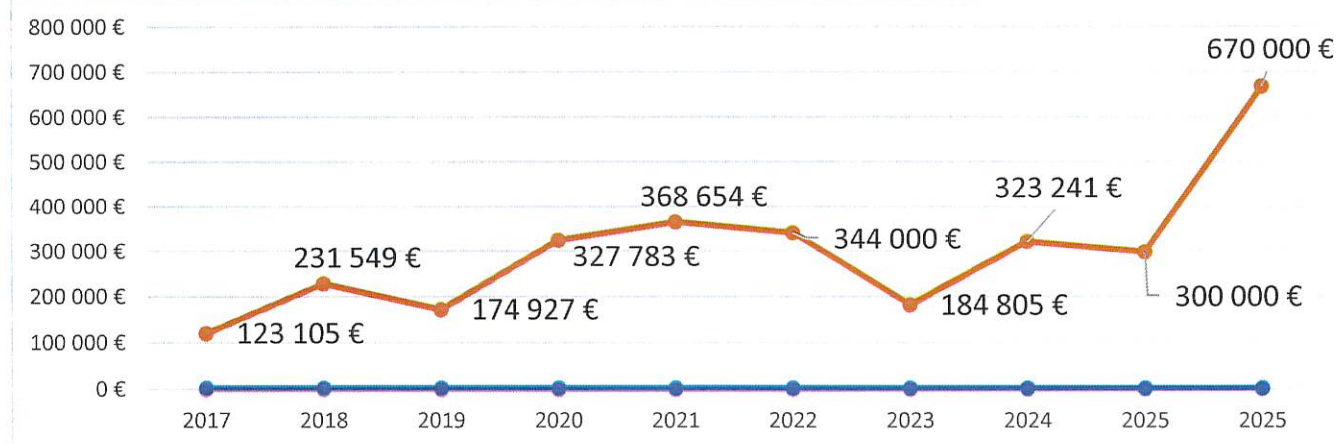
Il n'est pas prévu de produit decessions de bien cette année même si certains projets ont été amorcés.

### ***B) FCTVA : une prévision de 670 000 euros***

Le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) est une dotation versée aux collectivités



pour compenser sur la base d'un taux forfaitaire (16,404%) la charge de la TVA supportée sur les dépenses d'investissements et depuis 2016 certaines dépenses de fonctionnement très ciblées.



La commune perçoit des recettes à ce titre sur les budgets n+2. Le calcul du FCTVA pour 2026 a été effectué sur les bases des travaux d'investissements 2024.

La loi de finances pour 2016, en son article 34, a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses en matière d'entretien des bâtiments publics et aux dépenses d'entretien de la voirie payées à compter du 1/1/2016.

La commune a perçu au titre du FCTVA dit de « fonctionnement » les sommes suivantes :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>FCTVA</b>	10 504 €	10 080 €	8 587 €	8 500 €	79 000 €	38 665	29 660

2023 était en forte augmentation en raison des dépenses liées aux intempéries du 14 septembre 2021. le FCTVA fonctionnement a été inscrit pour 30 000 € sur 2026

### C) Subventions : un total de 1 115 863.90 €

↳ **Les restes à réaliser pour un total de ..... 231 211.00 euros**

☐ Des demandes de subventions ont été effectuée auprès de l'Etat, de la Région et du Département et l'agence de l'eau pour l'aide au financement des travaux de requalification de la place de la République.

Les travaux sont finalisés, les soldes de versement sont à demander en 2026 pour un montant total de 197 684.50 € pour le Département et 101 211 € pour l'agence de l'eau.

☐ Les travaux des vestiaires sont également financés par le département pour un montant de 130 000 € acquis.

↳ **Les autres demandes de subvention concernant le programme d'investissement ..... 884 652,90 euros**

☐ 800 000€ sont inscrits pour la rénovation de la piste d'Athlétisme financée par NESTLE WATERS.

Rappel : NESTLE WATERS a proposé « un soutien au travers d'opérations de mécénat sur le territoire : soutien apporté à des œuvres ou organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des



connaissances scientifiques françaises, des fondations ou associations reconnues d'utilité publique ou des musées de France, répondant aux mêmes conditions que les œuvres ou organismes d'intérêt général et des établissements d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif. »

Afin de concrétiser cet accord, NESTLE WATERS et la Commune ont conclu une convention d'engagement pluriannuel, pour le financement des projets d'investissements de la commune ou d'autres actions de mécénat, dans la limite des enveloppes annuelles 800 000 € jusqu'en 2026 puis 500 000 € en 2027 et 2028. Une convention de mécénat spécifique est en cours de validation par la DGFIP pour l'opération de la piste d'athlétisme.

□ **73 452.90** sont attendus de la part du département pour les travaux de désimperméabilisation de la place de la République

□ **11 200 €** de la Ligue de Football Occitanie pour les vestiaires

### ***D) Taxe d'aménagement : une prévision de 30 000 euros***

La taxe d'aménagement, qui s'est substituée à la TLE (taxe locale d'équipement), est applicable à toutes les opérations d'aménagement de constructions, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Elle est composée de trois parts : communale, départementale et régionale, et est liée à l'urbanisation de la Ville.

Tous les produits de la taxe d'aménagement ne bénéficient pas seulement à la commune.

Une prévision prudente de **30 000 euros** est inscrite au BP en effet en 2025 il avait été budgété 50 000 euros.

Evolution des produits sur les dernières années :

Compte	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
10226	Taxe d'aménagement	400 822	387 699	131 967	81 772	53 592	22 515	30 000

Une prévision de **30 000 euros** est inscrite au BP. Un solde pourrait être versé par l'Etat en 2026.

### ***E) Plan prévisionnel pluriannuel des principaux investissements Evolution de l'épargne de la commune et capacité de désendettement***

#### **Investissement : prévision pluriannuelle**



## PLAN PLURIANNUEL DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2026-2028

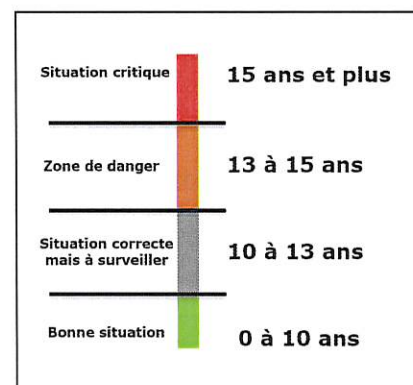
Compétences	Programmes / Opérations	2026	2027	2028
<b>SPORT</b>	Vestiaires Stade d'honneur	1 034 000	0	
	Piste athlétisme études + travaux	400 000	600 000	
	renovation infrastructures sportives	120 000		60 000
	<b>Total 1</b>	<b>1 554 000</b>	<b>600 000</b>	<b>60 000</b>
<b>Voirie</b>	Voirie	497 500	950 000	950 000
	matériel de transport		50 000	50 000
	<b>Total 2</b>	<b>497 500</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>Batiments</b>	Entretien infrastructure+ batiments municipaux	195 000	350 000	450 000
	autres équipements d'investissement	75 000	100 000	200 000
	démolition des monuments funéraires	68 000	44 000	0
	ecoles	95 000	100 000	150 000
	informatique	81 000	30 000	30 000
	autres projets			250 000
	<b>Total 3</b>	<b>514 000</b>	<b>624 000</b>	<b>1 080 000</b>
<b>environnement</b>	renovation énergétique des batiments scolaires	105 000	100 000	100 000
	travaux sobriété énergétique	80 000	250 000	250 000
	<b>Total 4</b>	<b>185 000</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>
<b>totaux 1+2+3+4</b>		<b>2 750 500</b>	<b>2 574 000</b>	<b>2 490 000</b>

### Dettes : capacité de désendettement

Le ratio d'endettement de la collectivité est défini comme le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement et exprimé en nombre d'années

La capacité de désendettement de la commune se maintient à 5 ans malgré la chute de la surtaxe sur les eaux minérales.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute (hors cession)	2 112 755	1 820 627	1 819 650	1 590 192	920 973	912 932
capacité de désendettement	4	4	4	4	6	5



La dette communale s'éteindra en 2032, avec une diminution du plus d'un tiers du capital à rembourser en 2029.

### **VI) Excédent d'investissement de l'année n-1 & Affectation du résultat de fonctionnement de l'année n-1**

Le résultat excédentaire de la section d'investissement de l'année 2025 sera repris en recettes d'investissement en 2026, pour un montant de..... **824 313,07 €**

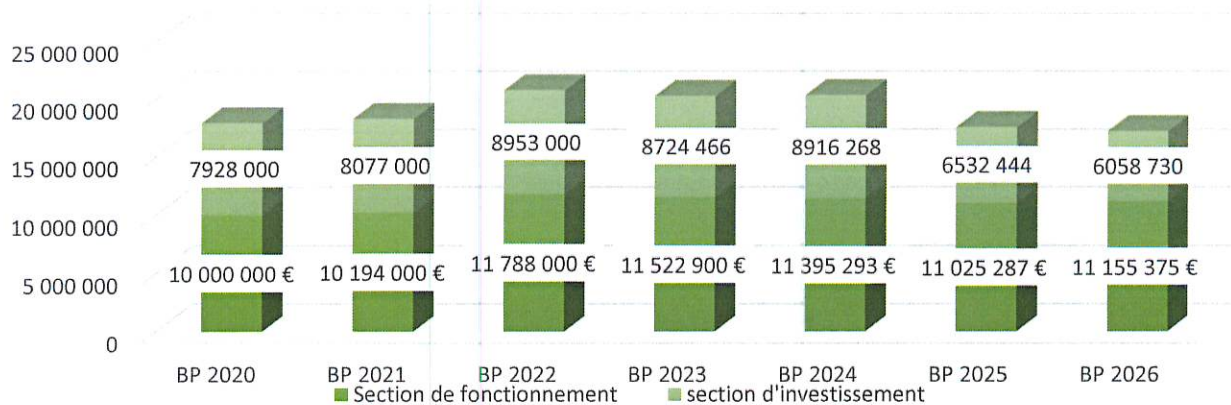
Pour le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'année 2025 de ... **3 386 693,85 €**  
il sera proposé pour 2026 en section de fonctionnement la totalité du résultat de fonctionnement

\*

**Le budget primitif 2026 devrait ainsi s'équilibrer aux alentours**

- de 11,1 M€ en section de fonctionnement
- et 6 M€ € en section d'investissement

### BP 2020 à 2026



## C – Le projet de Budget Annexe du service de l'eau brute

### I – Contexte général – Rappel

La commune de Vergèze a mis en place un réseau d'eau brute pour les besoins des espaces verts communaux, l'alimentation en eau brute des administrés et pour l'appui à la protection incendie.

Ce réseau mis en place en 2007 a fait l'objet d'une première extension en 2008 puis d'une seconde extension en 2010.



La création du service s'est accompagnée par la mise en œuvre d'une comptabilité identifiée au sein d'un budget annexe du service d'eau brute. Le service est qualifié de service à caractère industriel et commercial. La présentation au budget des crédits tant en dépenses qu'en recettes se fait en HORS TAXE. Le budget annexe est assujéti à la TVA avec production d'états trimestriels de TVA aux services des impôts.

## II – Exercice budgétaire 2025 : projets de résultats

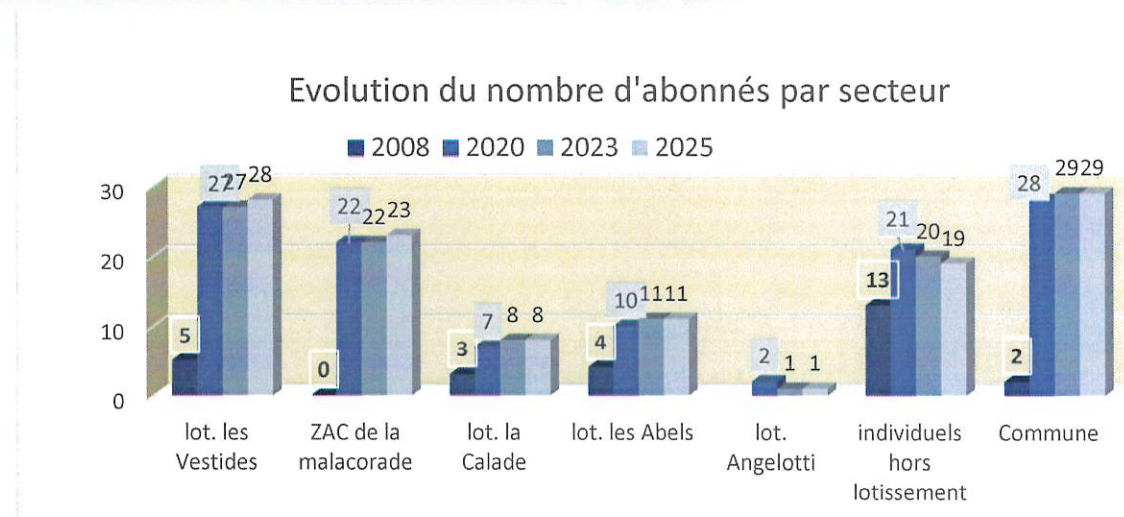
Compte	Libellé	Budget total 2026	Projet de CFU 2025
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSES	60 200,00	54 113,79
	RECETTES	60 200,00	54 113,79
	Solde de la section de fonctionnement		0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSES	89 060,17	13 675,35
	RECETTES	89 060,17	88 064,01
	Solde de la section d'investissement		74 388,66

L'exercice budgétaire 2025 se clôture comme suit :

Excédent de la section de fonctionnement	0 €
Excédent de la section d'investissement	74 388.66 €

## III – Section de fonctionnement

Le service a été mis en œuvre en 2008 et a évolué comme suit :



Evolution globale du nombre de compteurs de particuliers (hors ceux de la commune) entre 2008 et 2025.

2008	25	2020	89	2023	89	2025	90
------	----	------	----	------	----	------	----

### Le réseau d'eau brute

Le réseau d'eau brute présente régulièrement des difficultés de fonctionnement. Depuis 2015, la commune met en place des compteurs et des vannes supplémentaires sur les espaces communaux afin d'isoler et identifier la consommation des espaces publics.

Ces dernières années, le réseau a subi des fuites importantes, des mètres cubes ont été achetés mais n'ont pas été facturés représentant sur six ans une perte de 73 336.43€ HT



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	cumul sur 6 ans
<b>M3 achetés Non facturés</b>	25 100	32 900	30 164	32 281	29 376	26 546	176 367
<b>Cout HT Achat en gros</b>	11 540,98 €	15 176,77 €	14 502,85 €	16 163,10 €	14 867,19 €	13 488,02 €	85 738,91 €

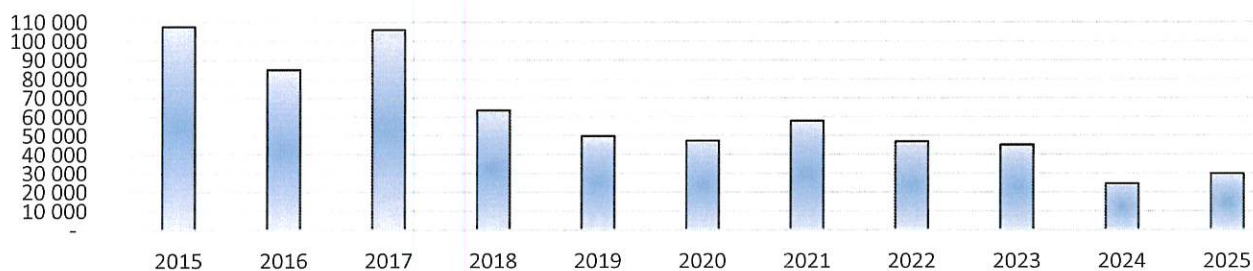
<b>prix revente m3 achetés non facturés</b>	20 973,56 €	27 682,06 €	26 423,66 €	29 043,22 €	29 070,49 €	25 882,35 €	159 075,34 €
<b>Perte HT</b>	9 432,58 €	12 505,29 €	11 920,81 €	12 880,12 €	14 203,30 €	12 394,33 €	73 336,43 €

<b>Achat Cout HT</b>	0,4598 €	0,4613 €	0,4808 €	0,5007	0,5061	0,5081
<b>Revente Cout HT</b>	0,8356 €	0,8414 €	0,8760 €	0,8997	0,9896	0,975

Depuis 2024 BRL facture en décalé le dernier semestre de l'année pour l'achat d'eau la facture du 2<sup>ème</sup> semestre est donc payée sur l'année suivante.

Malgré les efforts consentis par la commune le budget de l'eau brute peine à se stabiliser, le nombre d'abonnés et les tarifs pratiqués ne sont pas suffisants pour parvenir à compenser les pertes liées aux fuites encore récurrentes.

Evolution des m3 vendus 2015-2025  
à la Commune

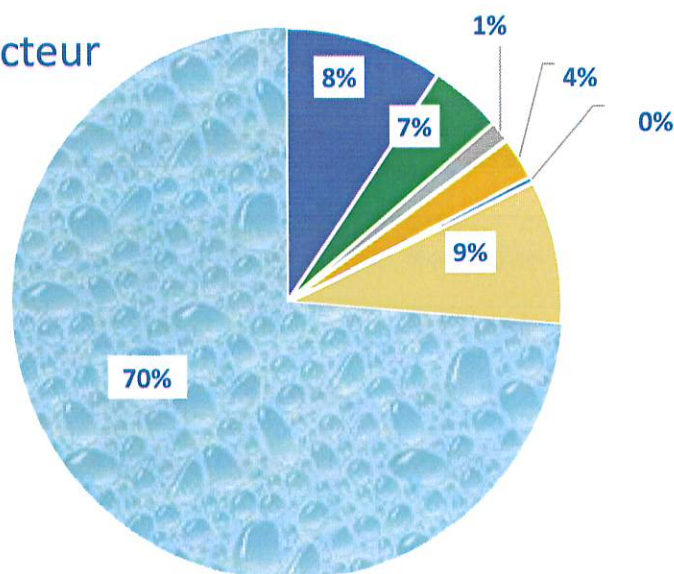


Présentation de la consommation 2025, par secteur :

	lot. les Vestides	ZAC de la Malacorade	lot. la Calade	lot. les Abels	lot. Angelotti	individuels hors lotissement	Commune	Totaux
m3 2025	3 787	1 734	506	1 021	157	3 498	29 919	40 622
%	9%	4%	1%	3%	0%	9%	74%	

## 2025 : m3 vendus par secteur

- lot. les Vestides
- ZAC de la Malacorade
- lot. la Calade
- lot. les Abels
- lot. Angelotti
- individuels hors lotissement
- la commune



Le budget global de fonctionnement en dépenses et recettes devrait approcher les 60 200 € HT.

### DEPENSES

- ☐ Achat de l'eau
- ☐ Achat de petits matériels et équipements
- ☐ Prestations de service de BRL : facturation, raccordement...
- ☐ Frais d'entretien et de petites réparations
- ☐ Amortissements

### RECETTES

- ☐ Produits de la vente de l'eau brute
- ☐ Produits des coûts de branchement et frais de dossier à la signature du contrat

## IV – Section d'investissement

### DEPENSES

Inscriptions de crédits pour

- la réalisation de travaux de rénovation et de sécurisation du réseau ;
- le règlement de l'annuité du remboursement de l'avance faite par le budget principal au budget annexe d'eau brute à raison d'1/30<sup>ème</sup> soit environ 5 334 €.

### RECETTES

Les dépenses d'investissement seront financées par :

- l'excédent de la section d'investissement de l'année n-1, repris au BP 2026 pour un montant de 74 388.66 €
- et les recettes liées aux opérations d'amortissement.

Le budget prévisionnel 2026 de la section d'investissement devrait se situer aux alentours de 89 000 € dont 11 976 € de reports.

## D – Présentation consolidée du Budget principal et

## du Budget Annexe du service de l'Eau Brute

### PROJETS de résultats aux comptes financier unique 2025 des deux budgets consolidés

CFU 2025	Dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement	dépenses d'investissement	recettes d'investissement
Budget principal	8 372 669,09	11 759 362,94	3 457 114,91	4 281 427,98
Budget Annexe d'Eau brute	54 113,79	54 113,79	13 675,35	88 064,01
total	8 426 782,88	11 813 476,73	3 470 790,26	4 369 491,99
solde d'exécution		3 386 693,85		898 701,73

### PROJETS de budget primitif 2026 des deux budgets consolidés

Budget Primitif 2026	Dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement	dépenses d'investissement	recettes d'investissement
Budget principal	11 155 374,77	11 155 374,77	6 058 729,64	6 058 729,64
Budget Annexe d'Eau brute	60 200,00	60 200,00	89 060,17	89 060,17
total	11 215 574,77	11 215 574,77	6 147 789,81	6 147 789,81

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 20/02/2026



ID : 030-213003445-20260220-DELIB2026\_11-DE